



DIP  
Case postale 3925  
1211 Genève 3

Société pédagogique genevoise  
Monsieur Olivier Baud  
Président  
Case postale 5434  
1211 GENEVE 11

N/réf. : CB/fm  
300361-2007/53706  
300362-2007/53707  
300517-2007/53761

Genève, le 6 mars 2007

Monsieur le Président,

Vos courriers des 8, 9 et 20 février 2007, dont j'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt, ont fait l'objet d'une analyse attentive de ma part.

Vous y évoquez le malaise que vous ressentez en lien avec le processus et les directions que j'ai tracés et mis en place pour élaborer les modifications du règlement de l'enseignement primaire consécutivement à l'adoption de l'initiative 121 par le peuple le 24 septembre dernier.

En tout premier lieu, et sur le plan de nos institutions, je tiens à vous faire remarquer que le texte de l'initiative plébiscité par le peuple (76% de oui) doit être appliqué dans sa lettre et dans son esprit. En effet, l'exposé des motifs accompagnant l'initiative, comme l'échange des arguments développés de part et d'autre au cours de la campagne, ont montré que l'initiative 121 marquait une rupture considérable par rapport au processus d'évaluation mis en place à l'occasion de la rénovation et amendé par le Conseil d'Etat dans son règlement d'application de juin 2005.

De plus, l'existence d'un contreprojet élaboré par le Grand Conseil, inspiré très largement par les initiants et lui aussi accepté à une large majorité par le peuple (58% de oui), réduit toute marge d'interprétation par rapport à la volonté populaire. Dans notre système politique, un magistrat se doit d'appliquer scrupuleusement la volonté populaire, garantie absolue de ce qui réunit le peuple suisse ou le peuple genevois : l'existence d'une Constitution garantissant l'exercice de la démocratie directe et plaçant le peuple au rang de souverain.

Cependant, le fait que cette initiative et ce contreprojet aient été approuvés dans les proportions précitées contre l'avis de l'institution et de nombreux enseignants du primaire, nous place dans une situation délicate sous l'angle de l'application de ces nouvelles dispositions qui devront intervenir pour la prochaine rentrée scolaire. Je mesure à quel point l'exercice que je demande au corps enseignant est exigeant dans la mesure où le cadre d'évaluation réglementaire avait déjà été modifié par mon initiative à la rentrée 2005. A cet égard, je rends hommage à l'engagement, à la compétence, à la compréhension et à l'esprit civique des enseignantes et enseignants.

De manière à rechercher la meilleure application possible de l'initiative dans sa lettre et dans son esprit, j'ai demandé à celles et ceux qui l'avaient conçue (l'association ARLE) et aux

---

représentants de celles et ceux qui auront la responsabilité de son application sur le terrain (la SPG), de participer au processus d'élaboration de cette nouvelle version du règlement de l'enseignement primaire. Cette concertation engagée aussi bien sur la méthode que sur l'élaboration elle-même des dispositions repose également sur une information directe du Groupement des associations de parents du primaire (GAPP) et surtout sur une vaste consultation de tous les milieux concernés, à partir d'une première version de ce nouveau règlement. Il va de soi que votre participation, comme celle de l'ARLE au demeurant, n'a jamais reposé sur la recherche d'un consensus de fond, étant donné vos divergences.

Au terme de ce processus, le Conseil d'Etat approuvera le nouveau règlement d'ici la fin du mois de mars 2007, sachant que la responsabilité de cette modification lui échoit directement.

En regard des éléments que vous soulevez concrètement, je vous invite à noter qu'il me tient à cœur d'introduire ce nouveau cadre d'évaluation dans le respect des acquis de la rénovation - sachant qu'ils seront appelés à évoluer - en particulier les projets d'établissement, la différenciation pédagogique ou encore la collaboration entre enseignants et, enfin, la relation famille-école. J'ajouterai que pour le plan d'études, le département entend se référer directement au classeur des objectifs d'apprentissage et au Plan d'études GRAP (Groupe romand pour l'aménagement des programmes) pour assurer la période de transition devant nous amener, pour la rentrée 2008, au nouveau plan d'études unique pour la Suisse romande couvrant l'intégralité de la scolarité obligatoire.

Enfin, en ce qui concerne l'évaluation, le département entend fixer par le règlement les principes de travaux notés de 1 à 6 et les moyennes trimestrielles et annuelles, de manière à respecter l'esprit de l'initiative, tout en assurant - dans le cadre de la LIP et des travaux de recherche en matière de redoublement - l'importance du jugement professionnel, de la collaboration des enseignants et de la référence à l'autorité de recours dans les décisions de redoublement. Rappelons que celles-ci ne peuvent être qu'exceptionnelles et n'intervenir en principe qu'une seule fois au cours de la scolarité primaire.

Au-delà de ces considérations, notant des divisions au sein du corps enseignant de l'enseignement public sur les questions de rénovation, je tiens à prendre un certain nombre d'initiatives visant au rapprochement des points de vue, partant du principe que la "guerre scolaire" ne profite à personne dans la durée et se développe au détriment de celles et ceux qui dépendent directement d'un bon climat de confiance pour suivre leur scolarité.

De manière à présenter mes analyses et mon action et à vous écouter, je vous ai sollicité pour une rencontre avec votre comité qui s'est déroulée le mardi 27 février 2007 dans un climat constructif et de confiance propice à un riche échange de points de vue. Cette rencontre nous a permis également de mettre en évidence le nouvel élan que nous avons déjà engagé ensemble à travers différentes commissions et groupes de travail devant donner lieu à une nouvelle impulsion au rôle des enseignants et à la démocratisation des études.

Ainsi, avons-nous pu évoquer les structures à venir de l'enseignement primaire et l'autonomie des établissements (direction d'établissement, conseil d'établissement, projet d'établissement), le lien avec l'enseignement spécialisé, le réseau d'enseignement prioritaire (pour lequel, en réponse à votre demande, je vous ai assuré de votre présence dans le groupe de pilotage), l'évolution du Cycle d'orientation et la création d'un service de l'enseignement obligatoire sur fond d'harmonisation scolaire suisse et romande ou encore la revalorisation de fonction devant intervenir pour la rentrée 2007 et, enfin, la formation des enseignants.

Je vous transmettrai, comme convenu, les dernières versions du projet de règlement de l'enseignement primaire et, sans délai, la version qu'adoptera le Conseil d'Etat d'ici la fin de ce mois.

Étant donné la portée des mutations en cours, des projets que je viens de rappeler et de l'importance que j'accorde à la bonne compréhension de ces initiatives, j'organiserai, à l'occasion de la rentrée prochaine, une nouvelle série de rencontres par regroupement des établissements me permettant un échange avec l'ensemble du corps enseignant en cinq soirées.

En vous remerciant de votre implication dans ces projets, je vous assure, dans l'attente du plaisir de vous revoir avec votre comité en avril prochain, de ma parfaite considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, rounded loop followed by several horizontal strokes.

Charles Beer